



VISITE DE HAUT NIVEAU AU PANAMA

Ville de Panama, 3 et 4 décembre

Contribution au Programme de travail 2018 de l'OHI

Tâche 1.3.2.1	Faire des visites de haut niveau à des gouvernements non EM
---------------	---

Le Directeur de l'OHI Mustafa Iptes, accompagné par l'adjoint aux Directeurs Alberto Costa Neves, s'est rendu dans la ville de Panama, Panama, les 3 et 4 décembre pour inviter et encourager le Panama à demander son adhésion en tant qu'Etat membre de l'OHI et afin de lui fournir des conseils sur la nécessité de promouvoir et de développer l'infrastructure hydrographique nationale.



L'équipe de l'OHI et S.E. le Ministre Jorge Barakat Pitty, accompagnés des dirigeants de l'AMP, dans les locaux de l'Autorité maritime du Panama.

Dans la première partie de son programme, l'équipe de l'OHI a rendu visite à l'Autorité du Canal de Panama (ACP) et a assisté à une réunion avec M. Jaime Rodríguez, hydrographe en chef de l'ACP, qui a fait une présentation des capacités hydrographiques de l'ACP ainsi que des activités de levés effectuées dans le Canal de Panama. L'équipe de l'OHI a également visité le Canal de Panama à bord d'un navire hydrographique de l'ACP ainsi que les écluses récemment construites du Canal de Panama.

Dans la deuxième partie de son programme, l'équipe de l'OHI a rendu visite à l'Autorité maritime du Panama (AMP) ainsi qu'à S.E. M. Jorge Barakat Pitty, Ministre des affaires maritimes du Panama. Le Directeur Iptes a présenté le rôle et les activités de l'OHI et a mis en exergue l'importance de l'hydrographie, d'un Service hydrographique ainsi que les avantages de devenir un Etat membre à part entière de l'OHI. Le Directeur Iptes a été informé que le Panama, en tant qu'Etat maritime majeur et Etat du pavillon de l'OMI de premier ordre, souhaitait adhérer à l'OHI dans un futur proche et qu'il s'employait activement à devenir un membre de l'OHI. Le Ministre Barakat Pitty et le Directeur Iptes ont convenu de travailler en étroite collaboration afin de faciliter le processus d'adhésion du Panama.



100^{ÈME} SESSION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ MARITIME DE L'OMI Londres, Royaume-Uni, 3-7 décembre

Contribution au Programme de travail 2018 de l'OHI

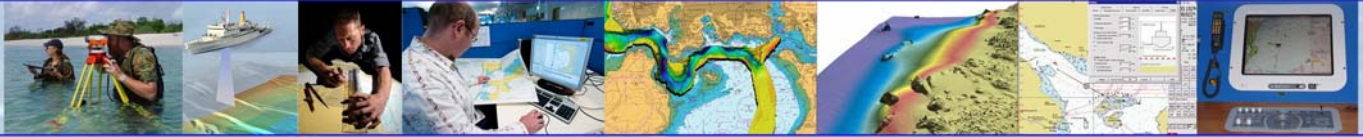
Tâche 1.1.8.3	MSC
---------------	-----

Le Comité de la sécurité maritime (MSC) est l'organe technique le plus élevé de l'Organisation maritime internationale (OMI). Les fonctions du MSC consistent à examiner des questions relatives aux aides à la navigation, à la construction et à l'équipement des navires, aux règles sur la prévention des abordages, à la gestion des cargaisons dangereuses, aux procédures de sécurité maritime, aux informations hydrographiques, au sauvetage et au secours et à toute autre question affectant directement la sécurité maritime. La 100^{ème} session du MSC (MSC 100) a eu lieu au siège de l'OMI à Londres, Royaume-Uni, du 3 au 7 décembre 2018. L'adjoint aux Directeurs David Wyatt y a représenté l'OHI. En abordant l'ordre du jour de la session lors de son discours d'ouverture, le Secrétaire général de l'OMI, M. Kitack Lim, a mis en exergue les premiers avancements dans l'exercice de définition réglementaire sur les navires de surface autonomes, la nécessité d'approuver des directives révisées sur la fatigue ainsi que d'autres mises à jour des travaux sur des normes fondées sur des objectifs. Il a également attiré l'attention sur les travaux nécessaires en vue d'identifier des mesures de sécurité pour la navigation polaire non soumise à la Convention SOLAS ainsi que sur plusieurs questions de sécurité relatives aux carburants à faible teneur en soufre.



Le Secrétaire général de l'OMI, M. Kitack Lim, ouvre la session spéciale pour célébrer le MSC 100

Une session spéciale a entendu des orateurs invités qui ont discuté des futures technologies ainsi que du rôle continu du navigateur. Une nouvelle vidéo de sécurité de l'OMI a été diffusée, soulignant la grande variété des travaux réalisés par Comité au cours de six décennies afin d'améliorer la sûreté et la sécurité en mer, incluant la navigation, les cargaisons, la construction des navires, la formation des navigateurs, la recherche et le sauvetage ainsi que les communications, entre autres.



Navires de surface autonomes (MASS)

Le Comité a approuvé la structure de l'exercice de définition réglementaire. Le MSC s'est entendu sur les définitions de quatre degrés d'autonomie identifiés. Le Comité a convenu d'identifier les règles contenues dans les instruments de l'OMI qui s'appliquent ou non aux MASS, puis de déterminer la meilleure manière d'aborder les activités des MASS. Le MSC a approuvé une réunion intersession de groupe de travail, du 2 au 6 septembre 2019, afin de progresser sur l'examen des instruments pertinents de l'OMI et sur le développement de directives sur les essais des MASS et sur leur portée. Le secrétariat de l'OMI a convenu d'activer un compte de courrier électronique dédié aux communications relatives aux MASS ainsi que de créer une plateforme en ligne pour soutenir les travaux y relatifs. Le Comité a convenu de progresser dans ces travaux lors de la prochaine session du MSC.

Code polaire pour les navires non SOLAS

Le MSC a envisagé des mesures de sécurité pour les navires non visés par la Convention SOLAS navigant dans les eaux polaires. Le Comité a examiné la proposition visant à étendre la portée de l'application du Code polaire à certains navires non SOLAS. De manière générale, l'application obligatoire des chapitres 9, 10 et 11 du Code polaire n'a pas reçu de soutien ; toutefois, il a été convenu que des discussions plus poussées pour la révision du chapitre XIV de la Convention SOLAS pourraient avoir lieu lors de la



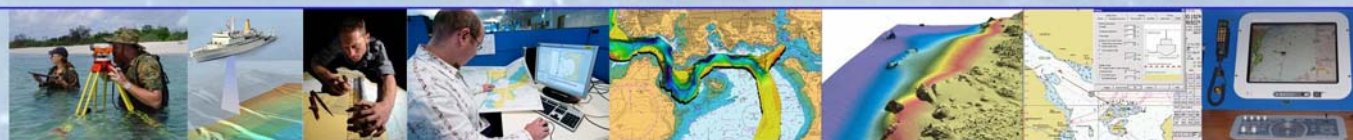
Le MSC 100 de l'OMI en session plénière

prochaine réunion du Comité. Compte tenu de la

longueur du processus de révision de la Convention SOLAS, le MSC a convenu qu'une résolution exhortant les administrations à prendre des mesures pour appliquer les dispositions pertinentes pourrait être rédigée lors de la prochaine session du Comité. Le MSC a invité les participants à faire des soumissions au MSC101 afin d'aider à la détermination et à la faisabilité de l'application des chapitres 9, 10 et 11 du Code polaire.

ECDIS

Le Comité a examiné la nouvelle proposition de révision de la MSC.1/Circ.1503/Rev.1 – *ECDIS - Guide de bonnes pratiques* – visant à tenir compte des expériences acquises avec le passage de l'édition 3.4 à l'édition 4.0 de la bibliothèque de présentation de l'OHI pour les ECDIS. L'OHI a fait une intervention pour appuyer les commentaires faits par le Comité international radio maritime (CIRM) et pour informer le MSC de l'intention du Secrétariat de l'OHI de revoir les informations techniques et les directives fournies sur le site web de l'OHI, auxquelles la MSC.1/Circ.1503/Rev.1 fait référence. Le Comité a convenu d'inclure ces travaux à l'ordre du jour post-biennal du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du



sauvetage (NCSR) et a accordé deux sessions aux travaux, sollicitant des contributions du sous-comité sur la mise en œuvre des instruments de l'OMI (III), le cas échéant.

Sécurité maritime

En réfléchissant à des mesures visant à améliorer la sécurité maritime, le Comité a noté que les informations de 25% de l'ensemble des installations portuaires inscrites au module de sécurité maritime du Système mondial intégré de renseignements maritimes (GISIS) soumises par les Etats membres de l'OMI nécessitaient d'être mises à jour. Il a été mis en exergue que les nouvelles fonctionnalités des services web, visant à permettre un transfert électronique d'informations sûr entre les Etats membres et le module de sécurité maritime du GISIS, ont été développées. Le MSC a exhorté les gouvernements adhérant à la Convention SOLAS d'examiner et de mettre à jour les informations contenues dans le module de sécurité maritime du GISIS, en particulier celles concernant les plans de sécurité des installations portuaires.

Piraterie et vols à main armée

Le Comité a rappelé aux Etats membres de mettre à jour les renseignements relatifs à leur(s) point(s) de contact national(ux) pour la communication d'informations sur la piraterie et les vols à main armée. Le MSC a également demandé aux Etats membres de continuer à fournir des informations sur les incidents de piraterie ou de vols à main armée au secrétariat de l'OMI, par le biais du modèle de notification contenu dans l'appendice 5 de la MSC.1/Circ.1333/Rev.1. Tout en approuvant les nouvelles directives mondiales pour la protection contre la piraterie, mise à jour de la directive du Golfe de Guinée, ainsi que la version 5 des Meilleures pratiques de gestion (BMP 5), et tout en publiant l'ensemble des directives en tant que nouvelle circulaire MSC sur les directives révisées pour l'industrie sur la protection contre la piraterie, le Comité a demandé aux Etats membres de même qu'aux armateurs, aux exploitants et aux gestionnaires de navires ainsi qu'au personnel à bord des navires de poursuivre la mise en œuvre diligente des Meilleures pratiques de gestion et des directives de l'OMI. Le Comité a également invité les Etats membres à continuer de fournir des moyens navals, et aux Etats du pavillon à continuer de surveiller la menace pesant sur les navires battant leur pavillon et de fixer des niveaux de sécurité appropriés conformément au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS).

Mouvements migratoires dangereux

Au cours de ses discussions, le MSC a reçu la visite de Son Altesse Royale la Princesse Royale, qui a prononcé un discours devant le Comité et qui a écouté les réflexions de la plénière. Le MSC a reçu des rapports d'avancement du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial de partage des responsabilités pour les réfugiés. Le MSC a reçu plusieurs comptes rendus d'Etats



Son Altesse Royale la Princesse Royale prononce un discours lors d'une session du MSC 100



membres directement engagés dans des opérations, en particulier ceux impliqués en Méditerranée centrale, et sur les efforts entrepris pour faciliter davantage la coopération multilatérale et rechercher des solutions aux problèmes communs en partageant expertise et meilleures pratiques. Le Comité a invité le secrétariat de l'OMI ainsi que les agences des Nations Unies à informer le MSC 101 des progrès réalisés concernant les pactes mondiaux.

Présidence et vice-présidence

Le MSC a réélu à l'unanimité M. Bradley Groves, Australie, en tant que président et M. Juan Carlos Cubisino, Argentine, en tant que vice-président du Comité pour 2019.

Prochaines sessions

La prochaine session du MSC est prévue du 5 au 14 juin 2019 (MSC101).